



COMPTE RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le *jeudi 10 octobre 2019 à 19h30* en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sous la présidence de Monsieur François **AUBEY** et sur convocation envoyée le *4 octobre 2019*, affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour.

Date de la convocation : 4 octobre 2019

Membres en exercice : 132

Présents : 98

Votants : 109

Étaient présents : M. Philippe **MESLON**, Mme Béatrice **HERMILLY**, Mme Annick **SEVESTRE**, Mme Geneviève **WASSNER**, Mme Evelyne **LE BARBIER**, M. Alain **DUTOT**, M. Éric **BOISNARD**, Mme Déborah **DUTOT**, M. Serge **TOUGARD**, M. Jean-Pierre **GALLIER**, Mme Huguette **HOUSSAYE** (suppléante de M. Bernard **BROISIN-DOUTAZ**), M. Gérard **BEAUDOIN**, M. Roger **LEPAGE**, M. Michel **BRETTEVILLE**, M. Sylvain **BALLOT**, M. Denis **NOYEAU**, M. Christian **DECOURTY**, M. Alain **MIGNOT**, Mme Isabelle **LEROY**, M. Denis **POUTEAU**, M. Didier **PELLERIN**, Mme Marielle **GARMOND**, M. Bernard **AUBRIL**, M. Johnny **BRIARD**, M. Patrick **BUHOT**, M. Daniel **DE LA CROUEE**, M. Jean-Pierre **GALLET**, M. Yves **JAMBU**, Mme Noëlle **JOUVIN**, M. Jean-Pierre **LECOMTE**, Mme Corinne **LECOURT**, M. Serge **MARIE**, M. Paul **MERCIER**, M. Jean-Paul **SALLES**, M. Jean-Paul **SOULBIEU**, M. Philippe **VACHER**, M. Philippe **VIGAN**, M. Roland **BAUCHET**, M. Patrick **BEAUJAN**, M. Jean-Claude **BENARD**, Mme Fanny **CAVROIS**, M. Jean-Louis **DESMONTS**, M. Bernard **DORIO**, Mme Stéphanie **ERNOULT**, M. François-Paul **GILAS**, M. Philippe **GUILLEMOT**, M. Michel **JULIEN**, M. Frédéric **LEGOUVERNEUR**, M. Xavier **LEMARCHAND**, M. Michel **PITARD**, M. Philippe **SOETAERT**, Mme Marie-Thérèse **STALMANS**, M. Joël **VREL**, M. René **YONNET**, M. Antoine **MAILLE**, M. Jean-François **DIVERT**, M. Pascal **TERRIER**, Mme Jocelyne **BENOIST**, Mme Michèle **BEROUNSKY**, M. Alain **GUILLOT**, M. Gérard **LAUNAY**, M. Bruno **LEBOUCHER**, M. Hubert **MASTROTOTARO**, Mme Claudine **REQUIER**, M. Xavier **CHARLES**, M. Benoît **CHARBONNEAU**, Mme Geneviève **LEBARON**, Mme Monique **LEBARON**, M. Etienne **COOL**, Mme Eveline **MACREZ**, M. Bernard **CHAMPION**, M. Gérard **HENOUILLE**, Mme Brigitte **HAMELIN**, Mme Francine **ANGEE**, M. Philippe **RATEL**, M. Dany **TARGAT**, M. Jean-Louis **SERVY**, Mme Huguette **GRENON**, M. Christian **DE MENEVAL**, Mme Evelyne **GIRARDIN**, M. Paul **CLERADIN**, Mme Colette **MALHERBE**, Mme Marie-Jeanne **AGIS**, M. Denis **DUBOIS**, M. Claude **LACOUR**, M. Jacky **MARIE**, Hubert **PITARD-BOUET**, M. Daniel **ROUGET**, Mme Catherine **SADY**, Mme Léa **VERSAVEL**, Mme Elisabeth **BISSON**, M. Jean-Marie **MORIN**, M. Jean-Paul **SAINT MARTIN**, Mme Christelle **BACQ DE PAEPE**, Mme Françoise **FROMAGE**, M. Denis **GOUJON**.

Étaient absents/excusés : M. Didier **MAUDUIT**, M. Gilbert **DAUFRESNE**, M. Laurent **CAFFIAUX**, M. Daniel **JEHANNE**, Mme Michèle **RESSENCOURT**, Mme Martine **ASSIRE**, M. Wenceslas **LE CHEVALIER**, M. François **BLIN**, M. Michel **CORU**, Mme Mireille **DROUET**, Mme Sylvaine **HOULLEMARE**, M. Didier **LALLIER**, M. Joël **DELOZIER**, M. Pascal **GALLET**, M. Marcel **JAMES**, M. Jean-Pierre **PERTHUIS**, M. Jean-Louis **PIETTE**, M. Jean-Claude **RIGUIDEL**, M. Jacky **BARON-LEROY**, M. Michel **DAIGREMONT**, M. Bernard **GASNIER**, M. Emmanuel **MOREL**, Mme Claude **ADAM-DE BOEVER**.

Pouvoirs : M. Gérard **LOUIS** (Pouvoir à Pascal **TERRIER**), M. Gérard **VACQUEREL** (Pouvoir à M. Frédéric **LEGOVERNEUR**), Mme Françoise **BRETON** (Pouvoir à M. Serge **MARIE**), Mme Maggy **CHARBONNIER** (Pouvoir à M. Daniel **DE LA CROUEE**), Mme Ariane **POYNARD** (Pouvoir à M. Philippe **VACHER**), Mme Isabelle **RAYNAUD** (Pouvoir à M. Bernard **AUBRIL**), M. Emmanuel **THILLAYE** (Pouvoir à M. Jean-Paul **SALLES**), M. Germain **LAMBERT** (Pouvoir à M. Xavier **CHARLES**), M. Alain **MARIE** (Pouvoir à M. Jacky **MARIE**), Mme Véronique **MAYMAUD** (Pouvoir à M. Hubert **PITARD-BOUET**), M. Marc **AUNAY** (Pouvoir à Mme Françoise **FROMAGE**), M. Pierre **MOUNIER** (Pouvoir à M. Denis **GOUJON**).

Mme Stéphanie ERNOULT est nommée secrétaire de séance.

1. Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 10 octobre 2019

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 27 juin 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des décisions n°19-0280 à 19-0448, du 13 juin au 26 septembre 2019

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant les décisions prises entre le 13 juin et 26 septembre.

M. GOUJON souhaite connaître le lieu d'action de la décision 19.0303, M. COOL répond qu'il s'agit d'un bâtiment situé à Orbec.

Aucune autre question n'étant formulée, le compte-rendu des décisions est approuvé à l'unanimité.

3. Validation du compte-rendu des délibérations prises en Bureaux communautaires

M. AUBEY fait quelques précisions sur différentes délibérations prises lors des derniers bureaux communautaire et, à la suite, interroge les membres du Conseil Communautaire sur d'éventuelles remarques à formuler. Aucune observation n'étant énoncée, le compte-rendu des délibérations du bureau communautaire est approuvé à l'unanimité.

2019.101 - MOTION POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE

Rapporteur : M. François AUBEY

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. François AUBEY,
Après les interventions de Messieurs AUBRIL, TOUGARD, CHARLES, LEBOUCHER et SOULBIEU ainsi que de Madame WASSNER qui estiment que la motion présentée est trop indulgente et demandent que celle-ci soit modifiée et rédigée de façon plus ferme et engagée,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE son attachement à un service public de proximité pour tous les habitants et l'égalité nécessaire de traitement entre tous les citoyens, quel que soit leur lieu de vie, tout particulièrement en milieu rural ;

S'INQUIETE de la disparition programmée de la trésorerie de Livarot Pays d'Auge ;

DEMANDE au Gouvernement de mettre en œuvre une concertation entre tous les acteurs institutionnels concernés : DGFIP et collectivités territoriales ;

SOMME le Gouvernement de clarifier et de mettre en place les modalités de transfert financier pour les collectivités concernées à la hauteur des investissements humains et matériels qui devront être réalisés.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **106 POUR**
- **0 CONTRE**
- **3 ABSTENTIONS**

A la demande de l'assemblée délibérante, la motion sera transmise aux communes membres pour celles qui souhaiteront la soumettre au vote de leurs conseils municipaux respectifs.

2019.102 - ENVIRONNEMENT – RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2019

Rapporteur : Mme Léa VERSAVEL

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de Mme VERSAVEL,
Après la prise de parole de M. BOISNARD,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

A l'issue de la présentation du rapport de Développement Durable, Mme SADY demande la parole au président afin de proposer au Conseil Communautaire d'adopter une motion concernant la voie verte à Livarot, actuellement en travaux et où il est question de goudronner. Ont également pris part au débat Messieurs ST MARTIN, LÉBOUCHER, MERCIER, CHARLES, GUILLEMOT, BRIARD, J. MARIE et Madame VERSAVEL.

2019.103 - FINANCES – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après les compléments apportés par M. AUBEY, Messieurs CHARLES, SOULBIEU, TOUGARD et LE GUEN,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020 de la Communauté

d'agglomération Lisieux-Normandie et du débat qui s'en est suivi.

2019.104 - FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. Jean-Paul SOULBIEU,
Après en avoir délibéré,

VOTE la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2019 telle que détaillée dans les documents annexés.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **109 POUR**
- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

2019.105 - FINANCES - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT ASSOCIATION VIT' ACTIF

Rapporteur : M. François AUBEY

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. AUBEY,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention d'équipement de 10 000€ à l'association Vit' Actif ;

AUTORISE M. AUBEY, Président, ou M. THILLAYE, Conseiller délégué à l'économie sociale et solidaire, à signer toute convention et tout document se rapportant à cette subvention.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **108 POUR**
- **0 CONTRE**
- **2 ABSTENTIONS**

2019.106 - FINANCES - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DE LA MUSIQUE ANCIENNE EN NORMANDIE (ARMAEN)

Rapporteur : Mme Jocelyne BENOIST

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de Mme BENOIST,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président ou la vice-présidente déléguée à la culture à verser à l'Association pour le Rayonnement de la Musique Ancienne en Normandie (ARMAEN) une subvention de 6 000€.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- 103 POUR
- 0 CONTRE
- 7 ABSTENTIONS

2019.107 - COMPLEXE NICOLAS BATUM - TARIF ACTIVITES SENIORS

Rapporteur : M. Benoit CHARBONNEAU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. CHARBONNEAU,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un tarif unique par de 35€ par an et par personne au titre de l'adhésion annuelle aux ateliers et activités proposées tels que détaillés ci-dessus.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- 107 POUR
- 0 CONTRE
- 3 ABSTENTIONS

2019.108 - GRANDS PROJETS – CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE MULTI-SITES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE, LA VILLE DE LISIEUX ET LA VILLE D'ORBEC

Rapporteur : M. François AUBEY, M. Bernard AUBRIL et M. Etienne COOL

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. François AUBEY, M. Bernard AUBRIL et M. Etienne COOL,
Après les observations de Messieurs BUHOT et BALLOT ainsi que l'intervention de Madame HOULLEMARE,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ORT multi sites servant d'avenant dit « de déploiement » à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » ;

SOLLICITE le soutien financier de l'Etat et des partenaires privés et publics susceptibles de participer aux études et aux projets ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ORT multisites, les éventuels avenants, les pièces y afférentes et l'ensemble des pièces nécessaires à l'obtention des subventions accordées et à la bonne exécution de la présente délibération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- 101 POUR
- 0 CONTRE
- 9 ABSTENTIONS

2019.109 - ATTRACTIVITE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VERSEMENT D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE A L'ENTREPRISE CAILLEBOTIS DIAMOND

Rapporteur : M. François-Paul GILAS

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. GILAS,
Après l'interrogation de Madame WASSNER et les réponses apportées par Messieurs AUBEY et SOULBIEU,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'octroi d'une subvention d'aide à l'immobilier de 100 000 € à l'entreprise Caillebotis Diamond ;

AUTORISE M. François AUBEY, Président ou M. François-Paul GILAS Vice-Président, à solliciter la Région Normandie pour une intervention financière complémentaire à hauteur de 45% maximum du montant de l'aide publique calculée ;

AUTORISE M. François AUBEY, Président ou M. François-Paul GILAS Vice-Président, avec la faculté d'agir ensemble ou séparément à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire notamment la convention de financement complémentaire avec la Région Normandie en matière d'immobilier d'entreprise ainsi que la convention d'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise entre l'Agglomération Lisieux Normandie et Caillebotis Diamond.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **105 POUR**
- **0 CONTRE**
- **4 ABSTENTIONS**

2019.110 - ATTRACTIVITE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA ZA DU BEAUVOIR A ORBEC - CORRECTION D'ERREUR MATERIELLE

Rapporteur : M. François-Paul GILAS

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. GILAS,
Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de corriger l'erreur matérielle relative aux surfaces des parcelles à acquérir ;

DECIDE de rectifier l'erreur matérielle figurant dans la délibération n°2019.039 relative aux surfaces des parcelles n° C 463 et n° C 464, en précisant que :

- la surface de la parcelle n° C 463 est égale à 55 184 m² (et non pas 54 868 m²) ;

- la surface de la parcelle n° C 464 est égale à 10 506 m² (et non pas 10 357 m²) ;

- dans la mesure où le prix de vente à 2 € le m² reste inchangé, la surface totale vendue correspond à 65 690 m², soit un total de 131 380 € au lieu de 130 450 € ;

DECIDE que le reste de la délibération n°2019.039 est inchangé.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2019.111 - AMENAGEMENT DE L' ESPACE - PLUI DE LINTERCOM LISIEUX PAYS D' AUGE NORMANDIE
- REVISION ALLEGEE N° 4 - ARRET ET BILAN DE CONCERTATION

Rapporteur : M. Dany TARGAT

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. TARGAT,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le bilan de concertation de la procédure ;

DECIDE d'arrêter le projet de révision allégée n°4 du PLUI Lintercom Lisieux Pays d'Auge Normandie tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que le projet sera communiqué pour avis :

- Aux communes concernées ;
- Aux personnes publiques associées à son élaboration mentionnée aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme ;
- Au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement prévu à l'article L364-1 du code de la construction, en respect de l'article L153-16 du code de l'urbanisme puisque le PLUi tient lieu de programme local de l'habitat ;
- à la Chambre d'agriculture, à l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) et au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), en respect de l'article R153-6 du code de l'urbanisme ;

Et à leur demande :

- Aux établissements publics de coopération intercommunale limitrophes du périmètre du PLUi ;
- Aux communes limitrophes.

CHARGE Monsieur le Président d'organiser l'enquête publique conformément à l'article L153-19 et R153-8 du code de l'urbanisme.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2019.112 - HABITAT - AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES - VERSEMENT DE
SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS - PROTOCOLE HABITER MIEUX

Rapporteur : M. Bernard AUBRIL

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. AUBRIL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE le versement de subventions dans le cadre dudit protocole et selon les modalités déclinées ci-dessus ;

DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2019 et suivant ;

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge des Finances à signer les mandats d'attribution de subvention dans la limite des crédits prévus au Budget Primitif.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2019.113 - HABITAT- CONVENTION RELATIVE A L' AVANCE DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROTOCOLE HABITER PAR LA SACICAP DU CALVADOS

Rapporteur : M. Bernard AUBRIL

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. AUBRIL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature d'une convention avec la SACICAP du Calvados ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la SACICAP du Calvados une convention relative à l'avance de la subvention de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie par la SACICAP, ses éventuels avenants et tous documents y afférant, en vue de la mise en œuvre de ce dispositif d'aide.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2019.114 - POLE RESSOURCES ET INNOVATIONS – COMMANDE PUBLIQUE – CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. Sylvain BALLOT

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. BALLOT,
Après les interventions de Messieurs BOISNARD, AUBEY et POUTEAU,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une commission de délégation de service public à titre permanent ;

PRECISE que les membres de la commission seront désignés lors du prochain conseil communautaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

2019.115 - RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE, A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET AU REMPLACEMENT DES FONCTIONNAIRES ET DES AGENTS CONTRACTUELS

Rapporteur : M. Bruno LÉBOUCHER

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. LÉBOUCHER,
Après en avoir délibéré,

VALIDE les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :

- à un accroissement temporaire d'activité ;
- à un accroissement saisonnier d'activité ;
- au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels ;

CHARGE le Président de :

- constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels ;
- déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- procéder aux recrutements ;

PRECISE que le Président est chargé de signer les contrats nécessaires ;

PRECISE que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

En application de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, les agents contractuels ainsi recrutés qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels, seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues ;

PRECISE que dans le cas du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé ;

IMPUTE les dépenses correspondantes au chapitre 012.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2019.116 - ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapporteur : M. Alain GUILLOT

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. GUILLOT,
Après la rectification proposée par Mme ERNOULT,
Après en avoir délibéré,

APRES s'être assuré que chacun des délégués présents au Conseil communautaire a pris connaissance du rapport annuel 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie a rendu compte de l'activité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie et répondu aux interrogations des délégués ;

PREND ACTE du rapport qui a été présenté.

Questions diverses

M. BOISNARD émet le souhait de voir disparaître et remplacer les bouteilles d'eau en plastique lors des prochaines assemblées et rappelle leur impact écologique en terme de recyclage.

M. CHARLES félicite le service environnement pour la qualité du document « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés ».

Pour finir, M. AUBEY rappelle les dates des deux prochains et derniers conseils communautaires du mandat, à savoir le 5 décembre 2019 et le 13 février 2020.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h45.

Il est rappelé que cette séance a été enregistrée sur support numérique. Dès lors, une copie de cet enregistrement peut être transmise sur simple demande.